



Communiqué de presse

Toulouse, le 14 mars 2018

Carole Delga s'oppose à l'ouverture à la concurrence de la gestion des centrales hydro-électriques en Occitanie

Actuellement les barrages hydro-électriques sont gérés pour l'essentiel par Engie et EDF, sur mise en concession de l'Etat. La Commission européenne exige désormais que la France ouvre systématiquement ces concessions à la concurrence à l'échéance des contrats en cours. Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, s'exprime face à cette décision de la Commission européenne, et revient sur les enjeux nationaux et territoriaux qui s'attachent sur l'avenir de ces concessions hydro-électriques.

« L'Occitanie est actuellement la 2^{ème} région française en production d'énergie d'origine hydro-électrique. Notre parc est essentiel pour le système électrique français et joue un rôle majeur pour le développement durable de notre territoire, que j'ai souhaité amplifier dès le début de mon mandat à travers la démarche « Région à énergie positive ».

Les barrages jouent un rôle décisif dans cette stratégie en assurant non seulement l'alimentation de notre région en énergie mais également en eau. De nombreux secteurs-clés de notre activité économique en dépendent, dont l'agriculture, le tourisme, le développement des territoires. À ce jour, les conventions établies avec EDF et Engie dans ce domaine permettent de garantir par l'irrigation, la possibilité de l'activité agricole, mais également la bonne gestion des milieux aquatiques et un bon niveau de qualité de l'eau, ou encore la multiplication des zones de baignade et le développement de l'activité de pêche.

Ma conviction est que la mise en concurrence n'est pas en mesure d'assurer la pérennité de ces partenariats, fondés sur la confiance entre nos territoires et les opérateurs des barrages. Elle nuirait en outre à l'engagement rapide de grands investissements nécessaires à l'accompagnement de la transition énergétique de notre pays. Pour toutes ces raisons, il me semble essentiel que les prolongations des concessions hydro-électriques soient maintenues, au bénéfice de nos territoires ruraux et de la transition énergétique de la France », a déclaré Carole Delga.

Faisant suite aux cinq Présidents des Conseils départementaux du bassin versant du Lot, Carole Delga a adressé le 8 mars dernier un courrier au Président de la République, au sujet de la situation de la chaîne hydro-électrique Lot-Truyère, alors qu'une mise en demeure a été prononcée par la Commission européenne, en faveur de la mise en concurrence. Ce parc (15 centrales) représente 10% de la puissance hydro-électrique installée en France et 37% de celle en Occitanie. La Région reste par ailleurs sensible et attentive quant à la situation des autres concessions hydro-électriques sur l'ensemble de son territoire.

■ Contact presse :

Nina WÖHREL : nina.wohrel@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 58 - Port. : 07 72 24 84 17

Montpellier : presse-region@laregion.fr Toulouse : service.presse@laregion.fr